REÇU EN PREFECTURE
le 24/03/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-014-200086379-20250318-DEL20250315

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
5 mars 2025

Date de la séance
18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit mars à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Catherine Letellier, Corentin Riou, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice :	29
Présents :	21
Pouvoir :	3
Votants :	24

Excusés : Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Delphine Besson,

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot,

Pouvoirs :
Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Jérémy Roseau
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Corentin Riou
Delphine Besson a donné pouvoir à Christian Grelé

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_03_15

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BA ASSAINISSEMENT

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération DEL202207_05 du 12 juillet 2022 portant adoption de la nomenclature M57 et sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 du budget assainissement,

VU le Compte Financier Unique 2024 du budget de l'assainissement,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 24/03/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-014-200086379-20250318-DEL20250315

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDERANT que l'expérimentation du CFU concerne le périmètre budgétaire suivant : budget principal et budgets annexes relatifs à caractère administratif à l'exception des budgets annexes relatifs aux services publics sociaux et médicaux sociaux et les budgets annexes à caractère industriel et commercial,

Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget assainissement

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Anne-Claire POIGNARD

Le Président de séance

MAIRIE DE PONT-L'EVEQUE (CALVADOS)

Pierre CARREL

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355